



HAL
open science

Les Gitans de Perpignan entre "powerism" et "empowerment", essai sur une forme de citoyenneté réactionnelle et connective .

Jean-Louis Olive

► To cite this version:

Jean-Louis Olive. Les Gitans de Perpignan entre "powerism" et "empowerment", essai sur une forme de citoyenneté réactionnelle et connective .: Citoyenneté et appartenance culturelle (Atelier 3). Citoyenneté et espaces urbains dans les Amériques et en Europe, Nov 2010, Toulouse, France. halshs-00544294

HAL Id: halshs-00544294

<https://shs.hal.science/halshs-00544294>

Submitted on 7 Dec 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***Les Gitans de Perpignan entre powerism et empowerment,
essai sur une forme de citoyenneté réactionnelle et connective***

Jean-Louis Olive¹

« La Cité : *C'est le hasard, la guerre ou tout autre raison qui a rassemblé ceux qui y vivent* »
(Aristote²)

De Perpignan à Saint-Aignan, de Saint-Aignan à Perpignan, ainsi aurait pu s'intituler cet essai de sociologie immédiate. Sur fond d'événements violents en 2010, j'évoquerai une alternative à la violence, dans une ville méridionale qui fut stigmatisée comme un haut-lieu émeutier en 2005, à la suite d'un fait divers hyperbolisé par la presse, métabolisé jusqu'à la nausée. Sur un territoire européen rétréci par les contrôles migratoires, prise dans une logique sécuritaire, la France manifeste l'intransigeance d'un État policier répressif et persécutif vis-à-vis des Roms et Gens du voyage mêlés. Répliquant au scandale estival des démantèlements de camps et des expulsions, qui sont un déni de citoyenneté, les Gitans de Perpignan (et d'ailleurs) formulent un sentiment de « tristesse » transnationale, qui réactive en eux la blessure occultée par un vieux refoulement culturel, et qui habilite une sorte de citoyenneté réactionnelle.

La question que nous traitons ici sous forme d'essai est la suivante : manifestent-ils une forme citoyenne inédite d'*empowerment* ou des « *procédures d'empowerment sous conditions* », ou bien est-ce l'expression exaspérée du processus qui les enclot dans le *powerism*, lorsqu'ils manifestent une citoyenneté altruiste, de dimension européenne. Reconstituent-ils une utopie meurtrie ou bien conjuguent-ils Gitanitude et Romanitude en un devenir citoyen ?

Un fait divers emblématique déclenche une réplique racialisée d'État

A Saint-Aignan, Luigi Duquenet passe en force un barrage de gendarmerie le soir du vendredi 16 juillet 2010 dans le Loir-et-Cher. Victime de deux tirs, le jeune homme de vingt-deux ans perd la vie. Dans cette bourgade de 3400 habitants, s'ensuivent deux nuits de heurts, au cours desquelles la communauté victimisée accuse les forces de l'ordre d'avoir exécuté Luigi par « *racisme antigitans* ». L'homme était connu, des forces de l'ordre, certes, mais aussi du maire et des habitants. Ce n'était « *pas le pire de la famille* », résume un commerçant.

¹ Jean-Louis Olive est Professeur d'ethnologie et de sociologie à l'UPVD, directeur du département de sociologie de 2007 à 2010, chercheur et directeur adjoint du laboratoire de recherche VECT-Mare Nostrum EA 2983 SALAM (*Sociologie et Anthropologie des Labilités, des Altérités et des Mobilités*).

² Émile Benvéniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Minuit, 1969, I, p. 309.

« *Il aimait faire la fête comme tous les gens de son âge* », pleure sa compagne. Elle reçoit les journalistes sur le terrain provisoire des gens du voyage de Blois. Point d'eau, ni d'électricité. Pas même un coin d'ombre. Mais l'essentiel des revendications n'est pas là. « *Les gendarmes, ils nous aiment pas*, explique un cousin germain de la victime. *Celui qui l'a tué le connaissait. Pourquoi il ne l'a pas laissé partir pour le cueillir le lendemain dans sa caravane ?* » Ce que les proches de Luigi attendent, pour calmer le jeu, c'est « *la vérité sur les circonstances de sa mort* ». Le drame fait ressortir de vieux dossiers. Sur l'aire d'accueil, on parle facilement d'un autre mort par balles. Le propre père de Luigi aurait été tué en 1985, selon eux, par les gendarmes. « *Ils attendent que la presse s'en aille pour classer l'affaire. Mais nous, nous avons un témoin qui a tout vu et qui pourrait tout raconter.* » Dans le village, les esprits sont frappés. Frappés, mais pas surpris. « *Ça devait arriver* », rapporte une habitante sous couvert d'anonymat. « *Certains sont agressifs et violents et, lorsque l'on en parle à la police, elle nous conseille de rentrer chez nous ou explique que les moyens ne sont pas suffisants*³ ».

Le soir du samedi suivant, la gendarmerie est attaquée par cinquante individus cagoulés. Des arbres sciés, voitures incendiées, devantures de magasins criblées de roulements à billes et boulangerie pillée. Le dimanche soir, alors que d'importants moyens policiers sont déployés à Saint-Aignan, les communes alentour subissent un nouvel assaut : trois véhicules en feu, une voiture bélier et l'incendie de la salle des mariages du village voisin de Couddes. Près de la gendarmerie, en attendant la venue de Brice Hortefeux, le ministre de l'Intérieur, un habitant peste contre le maire sans étiquette de la commune : « *Pourquoi vous n'avez rien fait contre cette famille ? Ça fait un an qu'on vous prévient !* » L' élu rétorque : « *J'ai eu à faire face à une situation extraordinaire et subite qui a découlé de ce contrôle routier et de sa fin tragique. Cela n'a rien à voir avec des histoires passées. Ce qui s'est passé ce week-end aurait pu se passer dans n'importe quelle banlieue.* » Sur place, le ministre déclare soutenir le gendarme⁴, et les esprits s'échauffent. Des commerçants, propriétaires d'un magasin caillassé, l'interpellent : « *Qu'est-ce qui peut être fait pour les gens du voyage ? Ça devient infernal !* ». - « *On sera là pour vous protéger* », répond à la boulangère le ministre qui visite le salon de coiffure, et le lavomatic caillassé, puis il reçoit cérémonieusement les maires du district. Le lundi 19 juillet au soir, 300 gendarmes, des renforts militaires et deux hélicoptères dotés de caméras géothermiques sont sur place pour assurer la sécurité du village.

³ Mourad Guichard, « A Saint-Aignan après la bataille », *Libération.fr*, 20.07.2010.

⁴ Cécile Quéguiner, « Saint-Aignan, le gendarme mis en examen, il reçoit le soutien matériel et moral de Brice Hortefeux », *FranceInfo.com*, 01.10.2010.

« *J'ose espérer, que, d'un côté comme de l'autre, les gens ne soient pas décidés à ce que cette situation perdure et qu'à la suite des obsèques les esprits seront apaisés* », ose le maire. Pour lui, ce n'est pas de la haine qui anime le village, « *de l'incompréhension plutôt* ». Le corps de Luigi est inhumé le 20 juillet, dans une relative intimité, et un cousin germain y insiste « *Les obsèques, chez nous, c'est un moment de recueillement qui ne peut pas rimer avec de la violence*⁵ ». Officiellement soutenu par son ministre de tutelle, le gendarme fut mis en examen puis relaxé, un haut responsable local de la sécurité de Blois muté. La version officielle atteste que Luigi Duquet était recherché pour avoir volé 20 euros, et son propre frère, Miguel, qui conduisait le véhicule, nie avoir forcé le barrage ou mis l'agent en état de légitime défense⁶. Il a parlé d'un tir sans sommation, reconnu par son auteur, et l'autopsie a révélé que le tir a été effectué « *latéralement*⁷ », côté passager. La justice suit son cours, le procureur de Blois et la juge d'instruction affirment que « *la mise en examen du gendarme est programmée*⁸ ».

Mais alors qu'on parle de Gitans et de communauté gitane, lorsqu'ils sont actifs ou proactifs, voire aussi de « Gens du voyage », appellation ambiguë, lorsqu'ils sont perçus comme inactifs et immobiles, stationnant dans leur camp, il s'agit en réalité ici de Manouches. La plupart sont résidents et citoyens français, qui n'ont que peu ou pas grand-chose à voir avec les Gitans sédentarisés du Midi de la France ou d'Espagne. La valse performative des hétéronymes et exonymes, conçus et pensés au-dehors de la logosphère des acteurs concernés, contribue à brouiller la perception des faits, l'identité et la personnalité des actants.

Le fait divers, qu'on serait tenté d'appeler les émeutes de Saint-Aignan, prend une consistance encore plus dramatique lorsqu'on lui associe un tout autre fait divers, survenu le lendemain soir, vendredi 17 juillet 2010. Il s'agit de l'exécution d'un jeune braqueur, Karim Boudouda, 27 ans, dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble, où se sont également déroulées plusieurs nuits d'émeutes. Le seul point commun entre ces deux faits divers (contrôle routier, course-poursuite après un braquage) est le fait que la police a employé la force et tiré pour tuer deux jeunes hommes. Mais après deux nuits de heurts entre émeutiers et forces de l'ordre, ce n'est la raison majeure qui suscite la visite du ministre de tutelle, décidément pris par sa fonction, mais le trouble à l'ordre public, l'émeute et le scandale des gendarmeries prises d'assaut⁹.

⁵ Mourad Guichard, *Id.*, 20.07.2010.

⁶ « Saint-Aignan : le comparse du jeune gitan a été écroué », *LeParisien.fr*, 24.07.2010.

⁷ Alexandra Guillet, « Gitan tué à Saint-Aignan : possible mise en examen du gendarme », *Ici.tfl.fr*, 10.09.2010.

⁸ « Gitan tué lors d'un contrôle routier », *LePoint.fr*, 09.09.2010.

⁹ « Hortefoux critiqué pour avoir soutenu le gendarme mis en examen », *LeMonde.fr*, 01.10.2010.

En déplacement à Grenoble et à chaud, Nicolas Sarkozy, lance l'anathème en série : « *Nous allons réévaluer les motifs pouvant donner lieu à la déchéance de la nationalité française. Je prends mes responsabilités... La nationalité doit pouvoir être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police d'un militaire de la gendarmerie ou de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique* », poursuit-il, donnant un tour de vis sécuritaire décisif. « *La nationalité française se mérite. Il faut pouvoir s'en montrer digne. Quand on tire sur un agent chargé des forces de l'ordre, on n'est plus digne d'être Français* », selon sa conception de la citoyenneté. Usant dangereusement de l'amalgame entre les faits de Grenoble et ceux de Saint-Aignan, le chef de l'Etat souhaite aussi « *que l'acquisition de la nationalité française par un mineur délinquant au moment de sa majorité ne soit plus automatique*¹⁰ ».

Ce très violent discours de politique intérieure fut prononcé en partie à l'Élysée le 28 juillet 2010 contre les Roms et les campements sauvages de Gens du voyage, en partie à Grenoble le 30 juillet, contre les émeutiers et délinquants de la banlieue. Cumulant l'argutie populiste, forçant l'amalgame raciste entre Roms migrants (et souvent sans emploi) et Gens du Voyage (ferrailleurs, peintres, maçons, etc.), juste au moment où son électorat découvrait de sordides affaires de corruption politique (affaire Bétencourt), le chef de l'État entendait ainsi déclarer la « *guerre aux voyous* ». Le discours officiel ne fait que prolonger l'État d'exception de 2005 et les lois sécuritaires de 2007. Allant à l'encontre du principe fondateur de la République, à savoir l'égalité devant la loi, prolongeant et aggravant de la sorte son attitude provocatrice et paradigmatique pendant les grandes émeutes de 2005 : « *le président Sarkozy... chaussant ses bottes de va-t-en-guerre, entérinant l'idée que la France serait engagée dans une véritable guerre intérieure, bref, répondant à l'outrance par l'outrance, à l'escalade par une autre forme d'escalade* », il prend ainsi un triple risque : « *celui de distiller dans le pays une autre sorte de tension, de fièvre, peut-être de peur et, au fond, d'insécurité* », mais aussi « *de venir sur le terrain des voyous* » (qu'il croit ou prétend ainsi combattre) et de s'engager dans une telle « *montée aux extrêmes*¹¹ ». C'est donc par impuissance, ou par excès de déclarations fracassantes, et prétendument viriles, un pur discours de ressentiment, de haine et de « *guerre civile* » qui ne fait que souligner « *l'impuissance des États*¹² ».

¹⁰ Jérémy Maccaud, « Sécurité : les mesures de Sarkozy », *L'Express.fr*, 30/07/2010 à 14:30.

¹¹ Bernard-Henri Lévy, « Les trois erreurs de Nicolas Sarkozy : mépris des Roms, outrage à l'esprit des lois, discours de guerre civile », *Le Monde*, 05.08.2010, p. 15.

¹² Bernard-Henri Lévy, *Id.*

Le Conseil d'État avait déjà jugé la France discriminatoire et relevé sept manquements graves dans sa résolution du 30 juin 2010 – ou autant « d'excuses sociologiques » entendra t-on en haut-lieu ! « *C'est la guerre !* » « *Nous serons intraitables* », « *Il n'y aura plus d'excuses* », « *Nous allons éradiquer* », « *J'ai donné l'ordre de* », « *Une nouvelle loi sera votée bientôt* ». « *Depuis 2002, c'est le même discours qui est martelé. Il est bien plus ancien, il a même quelque chose d'éternel*¹³ ». Observateurs et militants, experts et chercheurs dénoncent autant de « représentations », de « stigmates » en « délire paranoïaque », et le discours de surenchère de Brice Hortefeux révèle les travers les plus bas et les plus éculés du racisme¹⁴.

Après la réunion du 28 juillet 2010 au palais de l'Élysée¹⁵, et après examen rapide des députés de l'Assemblée nationale, le décret du 5 août 2010 que « les 300 camps ou squats illégalement occupés par les Gens du voyage ou les Roms vont être démantelés dans les trois mois », sous l'autorité des Préfets. Brice Hortefeux déclare ainsi résoudre « *Les problèmes que pose le comportement de certains parmi les Gens du voyage et les Roms* ». Outre ces justifications et précautions oratoires, nous sommes en présence de lois ou de décrets fondés sur une pure discrimination ethnique. Niant ce fait et voulant encore se justifier par une argutie raciale et populiste, le ministre de l'Intérieur martèle que « *beaucoup de nos compatriotes sont à juste titre surpris en observant la cylindrée de certains véhicules qui traînent les caravanes* ». Déjà en 2002, Nicolas Sarkozy usait du même argument : « *Comment se fait-il que l'on voie dans certains de ces campements tant de si belles voitures alors qu'il y a si peu de gens qui travaillent ?* ». Il prônait alors la « *confiscation des véhicules* » en s'indignant sans trop réfléchir à « *la mendicité agressive, ce fléau de nos villes* ». Ces populations font l'objet de harcèlement continu et leur déni de citoyenneté est ancien. En 2003, l'ONG Médecins du Monde relevait déjà une augmentation majeure du nombre des évacuations de terrains sur lesquels les Roms étaient installés, de l'ordre de 66%, alors que Nicolas Sarkozy était à l'Intérieur. Depuis la loi de 2006 sur l'immigration et l'intégration, on expulse 8000 à 9000 tous les ans et le chiffre sert de variable d'ajustement à la politique du chiffre du gouvernement, puisque les aides au retour volontaire humanitaire (OFII) sont comptabilisées parmi les expulsions policières.

¹³ Laurent Mucchielli, « L'incantation sécuritaire cible les gens du voyage », *Rue89*, 22.07.2010, 16h07.

¹⁴ Tonino Serafini, « Roms et Gens du voyage : le tour de vis de Sarkozy », *Libération.fr*, 29.07.2010.

¹⁵ Nicolas Sarkozy avait réuni le premier ministre, François Fillon, Michèle Alliot-Marie, ministre de la Justice, Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, Eric Besson, ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, entourés des hauts responsables de la police et de la gendarmerie.

Les expulsions sont faciles et les Roms résignés par un rapport asymétrique de victimisation et une histoire discriminante (5000 en 2004, 8000 en 2008, 15000 en 2010 selon, l'ambassade de Roumanie), le dispositif assez peu coûteux : le 17 août 2010, 79 Roms « volontaires » sont expulsés après avoir perçu une aide au départ (300 euros par personne et 100 euros par enfant mineur). Il s'agirait en réalité du 25^{ème} vol de ce type. En 2009, 44 vols auraient été organisés et 10000 Roms roumains et bulgares expulsés. Alors qu'en réalité, demeurent inappliquées les lois Besson (1990 et 2000) et Sru (2000 et relance de 2005), Romeurope et la FNASAT ont dénoncé l'absence de politique du logement, la crise sanitaire grave, le défaut de scolarisation (5000 à 6000 enfants), le parcours chaotique marqué par des expulsions à répétition et des retours clandestins. Sociologues, ethnologues et géographes ont maintes fois statué sur la réalité des camps et des aires de stationnement. Mais ils n'ont plus droit de cité. Le 30 juillet 2010 à Grenoble, Nicolas Sarkozy veut « *mettre un terme aux implantations sauvages des campements Roms* » qui constituent selon lui des « *zones de non-droit que l'on ne peut tolérer en France* ». « *Dans les trois mois, je veux que la moitié des implantations sauvages de ce type aient disparu du territoire français* ». Ces décisions sont sans appel et à la mi-août, Brice Hortefeux annonce que « *51 camps ont été démantelés et 700 Roms raccompagnés dans leur pays* ». D'autres vols sont programmés les 19 et 26 août, et des vols spéciaux sont prévus en septembre, tous ces « charters » étant placés sous le sceau de l'humanitaire et organisés par l'Office Français d'Immigration et d'Intégration¹⁶.

Près de dix ans plus tôt, l'affaire des interpellations musclées et des expulsions du territoire a mal commencé, lors d'une vaste opération policière conduite à Choisy-le-Roi et à Rungis. Le 3 décembre 2002, les premières interpellations ont débouché sur des échecs de procédure, tel celui occasionné par le Préfet du Val-de-Marne : 56 Roms évacués de campements et squats ont été retenus puis relaxés, les PV d'interpellation ayant été remis au greffe postérieurement à l'enregistrement de la demande. Nicolas Sarkozy s'en était alors pris au juge : « *est-ce que la France a le droit de décider qui doit rester sur son territoire ?* ». Il était alors soutenu par Eric Raoult, député UMP de Seine-Saint-Denis, qui s'était lui-même ému d'une telle décision « *allant à l'encontre de l'esprit de liberté publique et de lutte contre l'exclusion*¹⁷ ». Et dans l'attente, on avait du reloger provisoirement 44 Roms dans des hôpitaux et des hôtels.

¹⁶ Sources données par le Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés (GISTI), le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme et le collectif Romeurope.

¹⁷ Bertrand Bissuel, « La justice a décidé de remettre en liberté 56 Tsiganes que le ministère de l'Intérieur souhaitait expulser », *LeMonde.fr*, 08.12.2002.

Le monde politique et la société civile réagissent et s'insurgent

Les réactions seront massives, elles viendront de l'ONU, dont les membres notent que « *Le carnet de circulation des gens du voyage rappelle l'époque de Pétain... Le discours du chef de l'Etat n'est pas seulement discriminant, c'est aussi une incitation à la haine*¹⁸ ». Pour sa part, la Commission européenne de Bruxelles parle d'« *entrave à la libre circulation* » à propos de la politique française d'expulsion des Roms et de législation sur les étrangers indésirables, et de « *discrimination ethnoraciale* » à leur encontre. Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la Justice et des Droits fondamentaux des citoyens européens, adresse à l'Élysée un « *ferme et inhabituel avertissement*¹⁹ ». Et le 22 août 2010, dans l'appel solennel prononcé à Castel Gandolfo, c'est le Pape Benoît XVI qui adresse un avertissement subtil au chef de l'État français : « *Les textes liturgiques de ce jour nous redisent que tous les hommes sont appelés au salut. C'est aussi une invitation à savoir accueillir les légitimes diversités humaines*²⁰ ». Des hommes d'Église détournent l'Angélus ou renoncent à des distinctions, et prient en invoquant un arrêt cardiaque pour le Président de la République française²¹.

A Strasbourg, après les premières expulsions, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (Ecri) se dit « *profondément préoccupée* » par le traitement des Roms migrant en France et « *exprime sa déception face à cette évolution particulièrement négative*²² ». Autour de Romeurope, les associations dénoncent une « *politique xénophobe d'État*²³ », et à Genève, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) de l'ONU réitère un nouvel avertissement alors que la France s'évertue à poursuivre des renvois collectifs de Roms et il « *s'inquiète aussi des discours politiques de nature discriminatoire en France ainsi que de la récente augmentation des actes et manifestations à caractère raciste et xénophobe*²⁴ ».

Le gouvernement se targue de collaborer avec l'homologue roumain, qui temporise²⁵. Alors que l'on renvoie 160 Roms en Roumanie par avion, la Commission européenne menace Paris

¹⁸ Augustin Scalbert, « Racisme, l'ONU s'inquiète du discours politique », *Rue89*, 12.08.2010.

¹⁹ Caroline Venaille, « Roms : Bruxelles appelle la France à respecter les règles », *Rue89*, 18.08.2010, 20h16.

²⁰ Pascal Riché, « Roms : appel du Pape à accueillir les légitimes diversités », *Rue89*, 22.08.2010, 18h22 ; et Alberto Pizzoli, « Expulsions de Roms : la France rappelée à l'ordre par le Pape et des religieux » *L'Express.fr*, 23.08.2010, 08h08.

²¹ Catherine Coroller, « Saint-Pierre des Roms contre Sarkozy », *Libération.fr*, 24.08.2010.

²² AFP, « Roms, le Conseil de l'Europe critique », *LeFigaro.fr*, 24.08.2010, 16h20.

²³ Elodie Berthaud, « Romeurope dénonce une politique xénophobe d'État », *Mediapart*, 26.08.2010.

²⁴ Carole Vann, « Roms : Sarkozy favorise les replis communautaires », *Rue89*, 28.08.2010.

²⁵ Caroline Venaille, « Pour les Roumains, Sarkozy fait de l'électoralisme avec les Roms », *Rue89*, 16.08.2010.

de poursuite et juge que l'attitude du gouvernement français, qui lui a dissimulé l'existence d'une directive ciblant « *en priorité* » les expulsions de Roms, est « *une honte*²⁶ ». Le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) avait tenté un recours en annulation devant le Conseil d'Etat et « *continue d'examiner de possibles infractions pénales ayant été induites par l'application du texte entre le 5 août et la date de son remplacement*²⁷ ».

Dominique de Villepin et Jean-Pierre Raffarin ne sont pas en reste, mais ils ne sont pas plus crédibles et la tribune rappelle leur « *mémoire courte*²⁸ ». Lorsque l'État d'exception avait été promulgué le 8 novembre 2005, les députés et les ministres envisageaient déjà de mettre en place des mesures coercitives contre les mauvais parents, sous la métalepse savante du « *contrat de responsabilité parentale*²⁹ ». Dans la tendance à la criminalisation des familles pauvres, fonction politique assignée à l'école, « *confiner la parentalité, pour reprendre un mot à la mode, à la dimension socio-économique est un piège qui se referme sur les familles défavorisées*³⁰ ». Formulé par Dominique de Villepin, ce projet contractualisait l'institution scolaire et les familles en difficultés avec la langue française, et officialisait la suppression des allocations familiales aux non méritants, réhabilitant une punition collective à leur égard³¹.

Nous avons parlé des visites répétées de Nicolas Sarkozy, ministre, candidat, puis chef d'État, à Perpignan (Olive, 2010). Après la polémique provoquée par les affaires Béttencourt, après le discours provocateur du chef de l'État à Grenoble (30 juillet 2010), c'est Brice Hortefeux, « nouveau » ministre de l'Intérieur, qui a effectué une « *visite coup de poing*³² » à Perpignan le samedi 7 août 2010. Au prétexte d'un ramassis de faits divers locaux et hétérogènes, une délégation d'élus politiques de droite se rassemblait autour du maire, Jean-Marc Pujol, pour dénoncer devant la presse « *la situation d'insécurité qui règne dans la ville*³³ ». L'amalgame était ainsi fait avec le drame de Saint-Aignan et la ville de Grenoble, où le ministre se trouvait le mercredi 4 août 2010. Pourquoi Perpignan ? L'opération policière annoncée ne succédait à aucun fait précis et n'eut aucun lieu défini le jour même (un quartier sensible ?). Ce n'était

²⁶ « Bruxelles : le gouvernement français doit modifier son attitude », *LeMonde.fr*, 14.09.2010, 14h25.

²⁷ « Bruxelles : le gouvernement français doit modifier son attitude », *Id.*

²⁸ Hélène Bekmezian, « Roms : Villepin, Raffarin, Sarkozy, même combat », *LeMonde.fr*, 25.08.2010, 09h07.

²⁹ Bernard Dreano, « La part des anges », in *Le soulèvement populaire dans les banlieues françaises d'octobre-novembre 2005*, dossier IPAM, 15 décembre 2005, p. 34.

³⁰ Fabienne Messica (Cedetim), « La parentalité entre violences politiques et violences urbaines », in dossier IPAM, 15 décembre 2005, p. 59-61.

³¹ Pierre Tartakowsky (LDH), « Etat d'urgence. Eléments pour une bataille d'opinion », in dossier IPAM, 15 décembre 2005, p. 134-137.

³² Editorial, « Sécurité : Hortefeux cible Perpignan », *L'Indépendant*, n° 218, 07.08.2010, p. 1.

³³ Laure Moysset, « Brice Hortefeux en visite coup de poing », *L'Indépendant*, n° 218, 07.08.2010, p. 3.

qu'un effet prorogatif de l'émeute du 29 mai 2005, constate la journaliste, sans doute lassée par le caractère absurde et itératif de cette « visite officielle » mais furtive (2 h, conférence de presse incluse), parmi les 29 autres « opérations coups de poing » programmées en France.

Expulser les émeutiers d'origine étrangère et les déchoir de leur citoyenneté fut un argument du programme de Jean-Marie Le Pen, que Nicolas Sarkozy avait déjà presque intégré dans ses propos différentialistes, au terme des émeutes de novembre 2005 (N. Demiati, in Mucchielli, 2006, 69-70)³⁴. Les émeutiers résilients sont donc résiliables et révocables, soumis au registre précatif (base latine qui donne prière et précarité) (Thomas, 2010, 39), alors on ne s'étonnera pas qu'ils se montrent rebelles à la persécution et à « l'effondrement » (selon D. Winnicott, in Thomas, 2010, 45). « *La capacité à exercer un contrôle sur la nature et la qualité de sa vie est à l'essence de l'humanité* » (Bandura, 2001). Convenons aussi avec Charles Taylor que « *le discours de haine viole l'injonction morale la plus élémentaire d'avoir à respecter la dignité de tout être humain, et ne fait que préjuger de l'infériorité fondamentale des autres* » (Taylor, 2009, 38). Si « *tous les êtres humains sont également dignes de respect selon le modèle kantien* » (Taylor, 2009, 61), le fait de violer leurs droits élémentaires relève du « *capitalisme génétique* », ce lieu sociobiologique où « *les précaires résilients remplacent les résistants et les réfractaires* » (Sahlins, 1980, 132 ; Thomas, 2010, 99).

Les émeutiers reproduisent la logique d'un État policier, et reconduisent le cercle vicieux de la violence pénale et banale : « *le discours insurrectionnel devient ainsi la réponse nécessaire au langage injurieux, un risque que nous prenons en réponse au risque qu'on nous fait courir, une répétition dans le langage qui impose le changement* » (Butler, 2004, 252). En retour, « *quand l'adresse est injurieuse, sa force s'exerce sur celui qu'elle blesse* », elle le constitue dans une extériorité au circuit de la reconnaissance, dans une véritable « *abjection* », et parfois jusqu'à « *la peur de la mort et l'incertitude quant à ses possibilités de survie* » (Butler, *Id.*, 22-27).

On considère les exclus à travers le prisme déformant de l'économie souterraine, pratique de l'isolat ethnique et cible d'appels d'offre ; on performe l'institution langagière de l'*underclass* en catégorie béhavioriste « *en imputant aux comportements "antisociaux" des plus démunis la responsabilité de leur dépossession* » (Bourdieu & Wacquant, 1998). Faute de dénoncer le

³⁴ Nicolas Sarkozy, « Banlieues : changeons de cap », *L'Express*, 17.11.2005.

désengagement de l'État et les causes plus profondes de l'exclusion (chômage, chômage, désemploi, déscolarisation), on s'attache à éradiquer les effets indésirables (ghetto, communauté, relation de clientélisme), par « *le discours d'un Droit à la sécurité, à l'ordre public, à l'exercice de la répression et non de l'habilitation juridique des plus en difficulté* ». (Firchow, 2000, 253).

Quand il ne s'agit pas purement et simplement d'un véritable « *Folklore du mépris* », selon l'expression consacrée par Veronika Görög-Karady, le racisme latent paraît donner naissance à une subjectivité populiste d'exclusion, faisant feu de tout incident pour réaffirmer le projet lepéniste d'expulser les immigrés tenus pour potentiellement délinquants (Querrien, 2005, 18). On parle alors de « *racisme institutionnel* » (Querrien, *Id.*, 14), et Anne Lacroix-Riz parle de son côté d'une « *xénophobie d'État*³⁵ », qui renvoie à la IIIe République finissante.

A chaud, l'eurodéputé écologiste Eva Joly parle d'une éthique de la provocation au « *racisme d'État*³⁶ ». A l'occasion d'un rassemblement des Roms à Montreuil, Jacques Rancière analyse en philosophe le concept du « *racisme d'État* », en indiquant que s'il s'agit d'une « *attitude opportuniste visant à exploiter les thèmes racistes et xénophobes à des fins électoralistes* », elle induit « *la présupposition qui fait du racisme une passion populaire, la réaction apeurée et irrationnelle de couches rétrogrades de la population, incapables de s'adapter au nouveau monde mobile et cosmopolite* ». Alors qu'en réalité « *C'est la raison d'Etat qui entretient cet autre à qui il confie la gestion imaginaire de sa législation réelle (...) Le racisme d'aujourd'hui est donc d'abord une logique étatique et non une passion populaire*³⁷ ».

En confinant les Roms, Gens du voyage et Gitans à la même figure du « nomade » (conjugué à celles du traître et du sauvage), le Président de la République et ses ministres d'État ne font que renouer avec la vieille peur républicaine de l'étranger (Wahnich, 1997, 353). A vrai dire, la construction relationnelle des différences culturelles amène à penser des formes inédites de rapports de domination et de réciprocité asymétrique, entre groupes majoritaires et groupes minoritaires, souvent dominés « *comme victimes d'ethnicisation* » (Guillaumin, 1985). Si la France ne connaît que deux voies : l'assimilation citoyenne ou le rejet exclusif, la rhétorique nationaliste de l'intégration, propice à la réactivation juridique des lois et dérives xénophobes

³⁵ Anne Lacroix-Riz, « A Toni Gatlif, aux « Bohémiens en voyage », à tous les sans-papiers », blog association SLR et prepa.coordination.nationale@shesp.lautre.net

³⁶ Eva Joly, « Nicolas Sarkozy pratique un racisme d'État », *Paris-Match*, 12.08.2010 ; <http://www.lejdd.fr/Politique/Actualite/Eva-Joly-et-le-racisme-d-Etat-213400>

³⁷ Jacques Rancière, « Racisme, une passion d'en haut », *Mediapart*, 14.09.2010 ; <http://www.mediapart.fr/node/92825>

des fins de République (Berlière, 2004), se fonde sur les stéréotypes de l'exclusion raciale (Roms, Tsiganes et Voyageurs) plutôt que sur un idéal d'inclusion. On voit se conformer la figure du « *mauvais citoyen* » (Wahnich, 1997, 93), dont les Roms, Manouches, Gitans, tenus en pareille indistinction, seraient le paradigme le mieux signifiant. On nie les appels répétés du Conseil de l'Europe et de l'Unesco, qui attirent l'attention des gouvernants sur l'état alarmant de « *la plus grande minorité du continent, qui reste vouée à la marginalité*³⁸ ».

Reprenant le discours de la IIIe République, l'état de son idéologie xénophobe, la politique d'État décrète que « *désormais, l'ennemi est à l'intérieur*³⁹ » (Mucchielli, 2002, 36), et justifie l'intervention quasi militaire dans les « territoires perdus » qu'on nous inculque à force de stigmates, lieux de confinement, d'enclavement et de relégation, ou camps retranchés, aux airs de villes bombardées, de champs de ruines à rénover et à réinvestir. Placés dans la posture du bouc émissaire, les étrangers deviennent ces « *ennemis opportuns* » (*suitable enemies*, in Christie, 1994, 69), que la République s'invente pour s'autolégitimer ou pour faire oublier ses propres errements et autres déviations du droit commun. On devine ensuite qui sont les « *bons français* » par antonymie et par thématization contrastive (Wahnich, 1997, 218).

Ironie de l'histoire, l'affaire de Saint-Aignan se déroule tout près de la ville de Blois où, le 20 juin 1792, des négociants de la ville se démarquent d'autres citoyens par une adresse au roi et leur reprochent d'avoir félicité les sans-culottes de leur intrusion dans le palais des Tuileries : « *Bientôt ce scandale affligeant déshonorerait le nom Français et livrerait la Constitution au mépris des nations étrangères* ». Cette procédure légicentrée sert alors à définir les « *bons citoyens de Blois* » et à les distinguer des « *étrangers : ces criminels agitateurs qui ne sont pas même nés au milieu de nous* » (Wahnich, 1997, 78-79). C'est en pareille erreur, pourtant ancienne, que n'a pas manqué de se fourvoyer Eric Besson, ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale, lorsque, dans un entretien plus récent accordé au Parisien, il a prétendu « *fabriquer de bons français*⁴⁰ ». Croyant ainsi se référer ainsi à une figure de la résistance et imputant ce terme au Général de Gaulle, il a vite été démenti et s'est vu renvoyé au Maréchal Pétain, qui employait et définissait ce terme dans sa déclaration du 17 juin 1940⁴¹.

³⁸ Alain Reyniers, « Les Tsiganes entre ostracisme et pauvreté », www.unesco.org/courier/2000_06/ethique.htm

³⁹ Laurent Mucchielli fait ici référence au texte d'Alain Bauer & Xavier Raufer, « Insécurité intérieure et défense nationale », *Le Figaro*, 27 novembre 1997.

⁴⁰ Henry Moreigne, « Eric Besson, un bon petit ministre de l'immigration », *Mediapart*, 29.09.2010.

⁴¹ <http://www.bakchich.info/Le-bon-Francais-explique-par,12030.html>

Solidarités différenciées et citoyennetés réactionnelles

A Sofia, les Roms de Bulgarie ont défilé devant l'ambassade de France et manifesté contre les « *la politique de discrimination du Gouvernement français à l'égard des Roms de Bulgarie et de Roumanie* », ainsi que « *les déportations massives de Roms*⁴² ». Ils regrettent aussi qu'en leur pays, « *Il est impardonnable que les Roms soient considérés comme un poids social et un danger pour l'ordre public* ». Les grandes ONG et les associations forment un front.

A Barcelone, Juan de Dios Ramírez Heredia, Président de la Unión Romani, a apporté son soutien à Madame Viviana Reding, Présidente de la Commission européenne de Justice, et il a adressé au Président de la Commission, José Barroso, une plainte contre « *la politique de déportations massives contre les Gitans menée par le Gouvernement français* », afin de saisir le Tribunal de Justice de Bruxelles. Condamnant énergiquement la « *politique antigitan*⁴³ » de Nicolas Sarkozy et ses épigones racistes, il a ensuite édicté sept recommandations⁴⁴.

A Valencia, en temps réel, les Gitans regroupés sous la Fondation du Secrétariat Gitan, ont manifesté et exprimé la même « *profonde tristesse pour les expulsions en France*⁴⁵ ». Toutes ces actions et ces engagements réactifs s'inscrivent dans un mouvement plus vaste des Gitans d'Europe, boucs-émissaires, étrangers de l'intérieur, parias et victimes désignées d'un état de crise de l'économie centrale et des valeurs systémiques.

Rompant avec une tradition identitaire et différentialiste qui les territorialise et les enferme⁴⁶, les Gitans de Perpignan se sont exprimés à leur tour dans une déclaration commune⁴⁷, qui a pour eux valeur de fondation culturelle. Les « *citoyens français de culture gitane* », associés à la LDH et au MRAP 66, s'associent ainsi au collectif des associations Tsiganes de France. Ils protestent ainsi contre les propos tenus le 28 juillet à l'Élysée, contre « *l'évacuation sous trois*

⁴² Valentina Petrova, « A Sofia, les Roms de Bulgarie défilent devant l'ambassade de France », *LeMonde.fr*, 18.09.2010.

⁴³ E. Granda, « El Presidente de la Union Romani: nos sentimos como David contra Goliath », *El País*, 17.09.2010.

⁴⁴ Juan de Dios Ramirez Heredia, Communiqué de la Unión Romani d'Espagne, 17.09.2010.

⁴⁵ Jesús Ciscar, « Los Gitanos expresan su profunda tristeza por las expulsiones en Francia », *El País*, 17.09.2010.

⁴⁶ Afin de signifier leur différence et se démarquer des autres nations « tsiganes » d'Europe, les Gitans d'Espagne et du sud de la France avaient coutume de nommer les Roms d'Europe centrale et des Balkans les « Hongrois » (*Hungaresos, Hungresos*), in Jean-Louis Olive, « Nomination et dé-nomination de l'autre, de l'ethnonymie à l'épistémologie discursive en milieu gitan », in Olive, 2004, 125-146.

⁴⁷ « Les Gitans catalans blessés par les propos de Sarkozy », *L'Indépendant*, 19.07.2010.

mois de 150 campements illégaux et l'expulsion des Roms, l'entrave à la libre circulation et la nouvelle surenchère xénophobe dont les Gitans et les Voyageurs sont victimes, ce qui ne fait que légitimer et accentuer l'hostilité à l'encontre des Gitans, des Voyageurs et des Roms et précariser davantage leurs conditions de vie ». Se constituant non plus seulement en simple association, mais en regroupement fédératif des associations gitanes de la ville, les présidents et les représentants coutumiers de la communauté gitane de la cité ont innové en optant pour la rupture avec le localisme et ses formes perverses, le clientélisme et l'électorisme.

Chose inaccoutumée, le 4 septembre 2010, on a vu les Gitans de la ville manifester dans la rue et leurs représentants placés en tête du cortège : de manière inhabituelle et très symbolique, la manifestation perpignanaise a ouvert son parcours sur la Place du Puig, devant le bâtiment HLM appelé « La Caserne », où résident une bonne part des Gitans du centre-ville. Parvenus au terme de la manifestation, une partie d'entre eux a été reçue à la Préfecture, et l'événement a été marqué par une deuxième conférence de presse : « *Nous ne sommes pas directement concernés par les Roms, mais ce sont nos cousins. Dans quelques années ce sera nous. On n'a déjà pas les mêmes droits que les autres français, pour le travail, pour le logement et pourtant on paye des impôts. Voyez comment nous vivons ici où au Vernet. Sarkozy s'attaque aux communautés les plus faibles, sans défenses, c'est facile. C'est la première fois que les gitans manifestent*⁴⁸ ». Et à l'invitation des organisateurs de la CGT, lors de la toute première manifestation contre la réforme des retraites, le 6 septembre, les représentants du groupement de genre inédit défilaient encore parmi les salariés et se retrouvaient devant la Préfecture.

Hésitant toujours entre une « *éthique de la disparition* » (Virilio, 1980) et la tentation de se constituer en « *minorités visibles* », les Gitans de France et du Midi sortent de leur réserve. En réalité, et même si elles sont peu relayées par les organes médiatiques, voire ignorées des élus politiques, les initiatives citoyennes se multiplient. Au Haut-Vernet (quartiers nord de la ville, lieu de relégation et stigmatisation des pauvres), un groupe hétérogène se constitue autour de Mohamed Baba, Bruno Reyes et Didier Durupt, censés représenter les Marocains, les Gitans et les Manouches cohabitant le même quartier, dans un objectif de fraternité⁴⁹. Un voyage à Meknès, un déplacement en roulotte ont été organisés, et ces modestes missions humanitaires s'accompagnent aussi de convois de fournitures scolaires.

⁴⁸ J.M.C. « Perpignan : Nick Gimenez, représentant des Gitans de Saint-Jacques », *MidiLibre.com*, 05.09.2010.

⁴⁹ V.P. « Tots germans; l'union sacrée entre Marocains, Gitans et Roms », *MidiLibre.com*, 22.09.2009.

A Saint-Jacques, l'Association de Développement Social et Culturel voyait le jour en symétrie et elle affichait une volonté de lutte contre la ghettoïsation, ainsi que de « *restituer au peuple gitan, la fierté de lui-même, la dignité qui est celle d'une grande nation indo-européenne, tout en favorisant son intégration en harmonie avec la société d'aujourd'hui*⁵⁰ ». Certes l'ADSC s'était égarée dans des objectifs trop éclectiques, mais par sa revendication de logements décents, l'association constitue le noyau qui a servi à la déclaration commune du 17.09.2010. Elle débouche désormais sur la création de l'association « Vivre Saint-Jacques », qui a élu à sa tête un Président *Paio* (non Gitan), un vice-président gitan et un vice-président marocain, afin de respecter la composition hétérogène du quartier et l'objectif de respect de cette mixité « naturelle ». Ils donneront une conférence de presse le 26 novembre 2010.

Dans leur déclaration commune, les Gitans sédentarisés de Perpignan expriment un message de reconnaissance et d'identification lorsqu'ils affirment : « *Nous ne sommes pas directement concernés par les Roms, mais ce sont nos cousins. Dans quelques années ce sera nous*⁵¹ ». Pour manifester sympathie et solidarité à l'autre, il faut une nécessité partagée : « *il faut d'abord que je sois mû par une expérience qui m'enseigne que nous sommes menacés, sur le plan existentiel, par les mêmes risques* » (Honneth, 2000, 110).

Il est en effet inacceptable que « *les Roms soient présentés collectivement comme auteurs d'infractions pénales* » (ECRI). Pire, ils sont la cible constante de discours d'élus ouvertement racistes et cyniques, tel le Président du Conseil général de la Moselle, M. Philippe Leroy, qui, en 2008, justifiait un projet de stockage de déchets nucléaires en ces termes : « *On est embêté aussi avec les populations de Gitans. Nous avons à accueillir, sur nos territoires, des populations difficiles, des logements sociaux, les déchets nucléaires, etc*⁵² ».

Le stigmate de criminalisation ne vient pas seul, car les Roms issus des territoires roumains et bulgares, en la période d'adhésion transitoire à la communauté européenne (2014), souffrent d'un « régime restrictif de circulation » ainsi que d'une « taxation des employeurs ». La notion d'« atteinte à l'ordre public » ou de « fraudes » (avec Inspecteurs du fisc déployés et affectés au contrôle des occupants de camps) reste floue (art. 27 de la directive 2004/38 sur la libre circulation). « L'obligation de quitter le territoire français » ne peut être motivée s'il n'y

⁵⁰ « Resserrée autour de Mambo, l'un des “sages” de Saint-Jacques, la communauté gitane s'enrichit d'une nouvelle association de développement social et culturel », *L'Indépendant.com*, 22.09.2009.

⁵¹ J.M.C. « Perpignan : Nick Gimenez, représentant des Gitans de Saint-Jacques », *MidiLibre.com*, 05.09.2010.

⁵² Réseau « Sortir du nucléaire », Communiqué de presse du jeudi 2 octobre 2008, Metz, AFP

a pas d'atteinte à l'ordre public. Les aides au retour humanitaire sont comptabilisées parmi les expulsions policières. Enfin l'usage illégal de fichiers biométriques à l'encontre des Roms, tel le fichier Oscar ou le Fichier Mens, est inacceptable car il présente un « caractère ethnique ». En Val-de-Marne, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI, Arcueil), a été destiné à « effectuer une généalogie des familles tsiganes⁵³ ». Plusieurs informations ont été ouvertes à ce sujet⁵⁴, et l'on frémit lorsqu'on apprend que des Roms auraient également subi des tests ADN en Val d'Oise⁵⁵. Ces mesures ne sont pas sans évoquer le traitement de la question Tsigane aux pires heures de leur histoire, selon un rapprochement qui fut fait par la Commissaire européenne Viviane Reding elle-même, et qui devint ensuite polémique.

Le problème est aussi que Roms migrants, Manouches voyageurs et Gitans sédentaires sont un peuple dispersé en communautés spécifiques et hétérogènes (Olive, 2004 ; Cossée, 2010). Il est impératif de forcer l'ethnocentrisme de notre point de vue, qui fonde en polarité inversée le « *présupposé de l'ethnicité radicale des Gitans* » (Missaoui, 2003, 233). Ils sont porteurs d'une « *différence inquiétante* » (San Román, 1997), selon les stéréotypes et les clichés qu'ont perçus les anthropologues. Abordé par Myriam Lee Kaprow ou par David Lagunas Arías, le mythe symétrique du « *bon gitan* » (Lagunas Arías, 2006) est aussi un reflet de nos théories de l'identité et de nos politiques paternalistes. Car ils ne sont pas du dehors mais du dedans, d'ailleurs ils signifient avec force : « *être au-dedans du dedans* » (Lagunas Arías, 2000).

A Madrid, Paloma Gay y Blasco parle de « *Gypsyssness* » (Gay y Blasco, 1999) et au fond de l'Andalousie « *ce qui caractérise justement cette société gitane est sa tendance à emprunter les institutions et les pratiques de la société majoritaire, ou à s'insérer en elles, tout en les réinterprétant pour leur imprimer une signification de "gitanitude"* » (Thede, 1999, 366). Je ne citerai qu'un exemple, dans la ville de Perpignan, où la rue Bally fut rebaptisée *rue des Bohémiens* en 1830 (Escudéro, Leblon, 2003, 35). Sédentarisés de longue date, tous les Gitans sont originaires et habitants de quelque part, car « *l'attachement à une communauté, qui se reconnaît dans l'usage d'une langue ou des mots particuliers, est sans doute un des traits fondamentaux de l'identité et de la différence gitane* » (Escudéro, Leblon, 2003, 53).

Entre powerism et empowerment, les Gitans

⁵³ Franck Johannès, « MENS, le fichier ethnique illégal sur les Roms », *LeMonde.fr*, 07.10.2010

⁵⁴ DR, « Quatre associations portent plainte contre un fichier illégal de Roms créé par la gendarmerie », *MidiLibre.fr*, 07.10.2010.

⁵⁵ « Des Roms auraient subi des tests ADN », *NouvelObs.com*, 08.10.2010.

Sous le régime de l'exclusion et du mépris, lorsque l'espace public est rétréci ou confiné, et le lieu de vie stigmatisé, « *la citoyenneté s'évanouit et c'est dans l'appartenance communautaire que l'on cherche la dignité* » (Lapeyronnie, 1992). On voit alors se renforcer d'anciennes lignes organisatrices, qui placent le groupe social à la croisée de la parenté et du territoire : la ligne d'unifiliation (*descent line*) et la ligne locale (*local line*) ; il se fixe à terme par la ligne diagrammatique locale (*local descent group*), qui combine de manière dynamique l'unité segmentaire et l'unité de résidence (Dumont, 1971, 122-123 ; Bourdieu, 1980, 281). Les Gitans ont d'abord eu à s'implanter dans un monde où le territoire constitue aussi le lieu d'émergence antagoniste des deux formes du politique, où s'affrontent un *système clanique* (ou *segmentaire*) et un *système hiérarchique (centralisé)*. Entre les deux, de manière générale, s'établit une zone de rencontre, qui permet de métisser ainsi les *terres claniques* (parenté, droit foncier) et les *divisions territoriales* (ou *politiques*, in Balandier, 1991, 156-161).

L'inscription dans la communauté n'a rien à voir avec le réflexe d'enfermement communautariste, mais plutôt avec ce que Robert Castel appelle la « *propriété sociale* », qui n'est pas tout à fait « *la propriété privée, mais c'est une sorte d'analogue de la propriété, qui fait fonction de propriété privée pour les non propriétaires et qui leur assure la sécurité* » (Castel, 2001, 74). La violence, d'abord réactive (métaphore du feu de braises) puis explosive (embrasement du à l'émeute), c'est « *pour se faire entendre et comprendre* », c'est une quête désespérée de légitimation et de reconnaissance face à l'« *autorité défaillante* » (Donzelot, Mével, Wyvekens, 2003, 338-339). Pour ne pas inexister, pour échapper à la vulnérabilité sociale, les groupes sociaux les plus exposés en ont fait une des réponses à la rupture du lien social, une des formes caractéristiques ou inversées de l'*empowerment*.

Tout dépend du sens qu'on imprime à ce concept d'habilitation de Saul Alinsky (1909-1972), sociologue et criminologue de gauche, organisateur de quartiers pauvres à Chicago. Il voulait « *maximiser la participation des habitants autour d'objectifs de justice sociale et d'accès aux droits économiques et sociaux, en prenant en compte les phénomènes de pouvoir* », sous la réserve que « *s'inquiéter de l'éthique de son action n'a de sens que lorsque l'on a le choix* » (Alinsky, 1971). Or, aujourd'hui, le droit à un logement social ou décent est-il quasiment oublié car, face au fonctionnement du marché, il est « *davantage guidé par le respect du droit de propriété que par la promotion du droit au logement* » (Ballain, 2008, 62).

L'*empowerment*, conçu sur le modèle américain de la gestion des pauvres des Etats du Sud, a donc bien ses limites : émancipation, habilitation et promotion relèvent de l'hétéronomie et de la compliance. Il s'agit plutôt de « *procédures d'empowerment sous conditions* » (bancaires, in Thomas, 2010, 182). Justement, pour les exclus du « *droit à l'appropriation*⁵⁶ » (Garnier, 2010, 9), les incantations d'un « *droit à la ville* » (Querrien, 2008 ; Garnier, 2010, 157-161) s'avèrent mensongères, surtout si elles sont proférées après les grandes émeutes. Le temps est venu de la ville duale et du tri urbain, de la confrontation et de la collision entre le bidonville global et le chantier de construction global : « *l'atroce dissymétrie qui ne peut être interprétée que comme une forme criante de confrontation de classe* » (Harvey, 2008).

Les stases polarisées du dedans et du dehors tendent aujourd'hui à se dissoudre, à se recomposer dans un scénario plus entropique : « *Petit à petit, la culture périphérique assimilera et de plus en plus les significations et les formes importées, devenant graduellement de moins en moins différentes de celle du centre* » (Hannerz, 1991, 122 ; Abélès, 2008, 40).

La mondialisation a engendré une « *compression de l'espace-temps* » (Harvey, 1990, 147). En disparaissant (Virilio, 1980), ces vieilles catégories kantienne laissent place aux stratégies de dispersion diasporique et d'évanouissement. Résistant aux processus de nivellement culturel et de globalisation, la *disparition* se substitue aux constructions de l'identité et elle génère des modulations de l'image (Abbas, 1997, 48). Celles-ci sont à leur tour cruciales pour mieux comprendre les subjectivités et mobilités : sans revenir sur ce qui a déjà disparu, les migrants et les étrangers recomposent une identité de groupe fondée sur certaines images originaires, un paysage partagé (*ethnoscape*, in Appadurai, 2001, II). Ils usent ainsi d'une « *subjectivité qui se développe en douceur quand les positions et les orientations anciennes se défont, une subjectivité qui émerge précisément d'un espace de disparition* » (Abbas, *Id.*, 313).

Il s'agit autrement du sentiment de maîtrise de son quotidien et de son devenir, du sentiment d'être désormais doté des outils requis pour exercer ce contrôle, cette maîtrise, ce sentiment d'avoir reconquis, de s'être réapproprié ces outils. En Afrique du Sud, Jean Comaroff révélait comme formes d'*empowerment* les mouvements antiracistes et les rituels dans les stratégies religieuses de résistance (Comaroff, 1985). La conversion opère « *un resserrement du tissu de*

⁵⁶ Concept emprunté à Henri Lefebvre et revu par Mark Purcell, David Harvey ou Mike Davis.

la société civile à travers "une prise de pouvoir" par les individus (tout particulièrement ici les femmes) de leur vie et un accroissement de leur sens de la "responsabilité" sociale et démocratique » (Corten, 1999, 211). Car s'il s'agit d'être « *partie prenante de son destin individuel et du destin de la communauté dans la ville* » (Donzelot, Mével, 2002, 86), c'est le rôle que jouent les conversions pentecôtistes et assemblées de paix chez les Gitans.

Citoyenneté et mitoyenneté, contigüités ethniques et identités nominales

La référence à l'*Etat-Providence* n'est plus aujourd'hui que « *parodie, simulacre, simulation de citoyenneté* » (Balandier, 1985, 11), car l'*Etat social* ne propose plus qu'un ensemble de structures juridico-bureaucratiques qui ne relie plus le citoyen et la société (Castel, 1995, 395-396). Sources du civisme républicain et de la laïcité, les institutions ne jouent plus leur rôle normatif et vertical. Comme le pointe Jürgen Habermas, la modernité se traduit par une série de conflits productifs entre *impératifs systémiques* et *impératifs du monde vécu*, comme un processus saisi entre survivance et émergence, comme l'un de ces : « *mouvements sociaux qui ne se référeront plus à la régulation requise par le système, mais aux frontières tracées entre système et monde vécu* » (Habermas, 1987, 397s).

On entendra ici le concept de « citoyenneté », non plus au sens statocentré, dans l'« *état de type westphalien* » (Jenson, 1994, 190), issu des conceptions holistes et nationalistes, mais au sens d'une citoyenneté pour le moins sociale, où l'on considère les inclus et exclus des droits citoyens et de la participation à la vie collective (Jenson, 2007). En allant plus loin, on peut considérer des « *citoyennetés plurielles* » et multidimensionnelles (Neveu, 1997). On parle de « *société civile* », distincte des communautés familiales, lignagères ou seigneuriales : « *cette citoyenneté fonde la séparation entre appartenance citoyenne et appartenance sociale* » (Neveu, *Id.*, 74). Elle s'ouvre aux alternatives supranationales dans des sociétés diversifiées et fragmentées, dans une perspective polythétique, d'états polyethniques (Kymlicka, 1991).

Compensant leur citoyenneté en creux et leur déficit démocratique dans la société nationale et autochtone, les Gitans sédentarisés se positionnent dans des mouvements transnationaux. En luttant dans le champ de l'autodéfinition, ils reprennent possession des usages linguistiques et des taxinomies ethnonymiques. Revendiquant les droits d'autodéfinition et d'autonomination, ils optent pour le *self-naming* et refusent fermement les ingérences nominales et politiques de l'*outside-naming* (Chartrand, 1991, 2), qui est un bon indicateur de faiblesse et de victimation.

Représentants désignés et triés, placés sur des positions assignées, non concertées, les Gitans sédentarisés et paupérisés veulent sortir de la « *sommation de citoyenneté* » qu'ils se voient infliger par les institutions de tutelle et par les politiques de la Ville (Murard, 1995).

A terme, comme c'est le cas dans le discours du chef de l'Etat et du ministre de l'Intérieur, la conséquence de l'*outside-naming* confine à l'auto-déclassement et à la haine de soi, qui peut atteindre au sentiment de « *culpabilisation de la victime* » (*victim blaming*, Crawford, 1981). Parmi les changements majeurs du néolibéralisme, l'idéologie normative du système a induit ce précepte inégalitaire. « *L'égalité réelle exige un traitement qui ne soit pas identique mais différencié, afin de tenir compte des besoins différents* » (Kymlicka, 2001, 166). S'il est vrai que « *la parole, si laborieuse qu'en soit l'usage, est le seul moyen qui permette normalement aux membres de se faire entendre* » (Hirschmann, 1995, 35), que se passe-t-il quand la voix d'une personne ou d'un groupe n'est pas assurée ni à l'extérieur, ni même à l'intérieur ?

Le modèle de Saul Alinsky peut aussi se dévoyer et s'urbaniser, afin de désigner en théorie le contrôle des voix (électorales) et places (laborales, stratégiques ou d'influence). Il s'agit alors d'un modèle externalisé, issu d'un mode de pensée sociocentrée ou ethnocentrée, propre aux sociétés industrialistes et capitalistes, qui raisonnent aussi en termes de misérabilisme et de paupérisme (*powerism*). A l'opposé du modèle de Saul Alinsky, tombant dans la rhétorique complaisante de l'autodétermination, soumise à l'idéologie de l'expertise, voire, finalement, « *en succombant au powerism* », l'élite fonctionnaliste et universitaire « *a fait de la moralité politique l'alpha et l'oméga du savoir interculturel* » (Sahlins, 1999b, 406). Tout le problème est que les processus alternatifs de *powerism* et d'*empowerment* se complexifient en situation de « *compétition ethnique* » (Olzak, 1992, 150). Elle augmente lorsque le système de places diminue, elle multiplie les conflits d'accréditation entre des groupes qui se retrouvent confinés dans les mêmes niches laborales, doublées en poches électorales, en bastions ou en bastilles.

On ne crée pas une « *société décente* » par décret, car « *il existe une importante asymétrie entre extirper le mal et promouvoir le bien* », c'est bien pourquoi l'« *on devrait accorder la priorité à l'élimination de l'humiliation sur le respect à accorder* » (Margalit, 1999, 16). Si certains habitants pauvres, délogés de leurs taudis mais frappés du stigmate de l'indignité, n'espèrent plus rien, c'est qu'ils savent la différence entre la dignité réservée (aux autres) et la dignité refusée (à eux). Ils savent le déni de dignité comme principe (Margalit, *Id.*, 120-121), Si « *l'expérience du mépris est à l'origine d'une prise de conscience, affectivement marquée,*

d'où naissent les mouvements de résistance sociale et les soulèvements collectifs » (Honneth, 2000, 171), c'est le fondement de « *la lutte pour la reconnaissance* ». Si l'on nie le « *potentiel humain universel à diriger sa propre vie selon des principes* » (Taylor, 2009, 61), alors aussi s'explique le ressentiment. Le refus d'endosser les réactions ordinaires, comme la résignation ou l'effacement, et les stigmates de l'habitude paternelle, comme le fait de « *se taire par ce qu'on a été désavoué* » (Boltanski, 1984). Alors naissent des stratégies alternatives.

En dehors des situations de crise, la « *cohabitation ethnique* » (Hawley, 1950) est le propre des groupes humains et des secteurs urbains selon les données de l'écologie humaine, et c'est la co-présence même de groupes ethniques qui fonde l'occupation et l'exploitation d'une niche fondamentale (Lauwagie, 1979, 313), comme le montrent notamment les stratégies de conversion et d'adaptation des populations Rom et Gitanes (accueillant de nouveaux voisins, et de nouvelles religions). Alors que la violence « ethnique » devrait logiquement remonter des minorités vers les groupes blancs récemment arrivés (des pays de l'est notamment), les attaques hostiles sont plutôt adressées aux plus affaiblis du système (*least powerful targets in the system*, in Olzak, 1992, 160-164), ici les Gitans sédentarisés. Selon la règle du conflit ethnique (construction herméneutique émanant des groupes sociaux dominants), le groupe des nouveaux arrivés s'inscrit sur un marché régulé où le nombre de places constitue la niche écoterritoriale et pénale que l'on doit partager (lieux de vie, marché des logements, lieux de travail, activités rémunératrices, lieux de parole et espaces d'expression collective).

A Birmingham, la politique adoptée après les émeutes de 1985 a ouvert un nouveau type de compétition : l'institutionnalisation de l'ethnicité, et le besoin de reconnaissance de nouveaux groupes ethniques, engendrent une forte concurrence pour le partage des ressources publiques, et un jeu d'accusations réciproques et alternatives en termes de corruption (entre out-groups et border communities), « *chacune estimant que l'autre est mieux traitée par la municipalité* » (Noiriel, 2006, 173). La problématique ayant été ainsi définie, « *C'est pour résoudre ce type de problèmes que les autorités municipales cherchent aujourd'hui à promouvoir un nouveau discours trans-communautés, autour du droit de chaque individu, quelle que soit son appartenance, à un emploi ou à un logement décent* » (Garbaye, 2000). Ainsi ici ou là, feint-on d'ignorer, parmi les stratégies de discrimination positive et de contrôle politique des enclaves et quartiers fragilisés, que la municipalité offre des emplois non qualifiés et réserve des logements dégradés aux plus défavorisés (théorème du *Queue Process* selon Lieberman,

1979). Entre Gitans et Marocains de Saint-Jacques, on peut parler de pratiques différentielles et d'une forme reproductive de « *ségrégation occupationnelle* » (Olzak, *Id.*, 135-144).

La perte des niches occupationnelles et la dévaluation des emplois traditionnels des Gitans ont coïncidé avec l'influx migratoire, générant des zones conflictuelles. Pire, il y a conflit lorsque deux groupes ethniques (ou plus) se battent pour l'accès partagé au même gisement d'emploi, mais observent des différences de rémunérations et de statuts (*low-wage jobs*, in Bonacich, 1972, 549 ; Olzak, *Ibid.*, 94). Les relations antagonistes entre natifs et migrants se déplacent ainsi et se complexifient, opposant migrants résidents et migrants récents, migrants un peu plus coutumiers (sédentarisés) et groupes visibles (Olzak, *Ibid.*, 140-141). Parfois jusqu'à atteindre (au terme d'un cycle) des niveaux d'exclusion intolérables (Olzak, *Ibid.*, 160-164).

Mais le temps des luttes endogènes est accompli. Laissant à l'arrière plan les luttes récursives pour l'identité, renfermant dans le différencié, le subordonné et le minorisé, il semble que les Gitans, actant hors d'eux et allant vers l'autre, s'inscrivent dans une relation dialogique, plus réciproque et altruiste. Recherchant la mitoyenneté citadine plutôt que la mixité urbaine, et pour le dire comme l'anthropologue québécoise Deirdre Meintel, il y a fort à parier qu'ils y trouveront une « *reconnaissance connective* » (Meintel, 2008, 317-318).

En se solidarisant avec les Roms d'Europe contre Nicolas Sarkozy, les Gitans de Perpignan aspirent à cet « *autrui généralisé* » dont George Herbert Mead fit la condition du langage, de la construction de soi et de la connexion au groupe (communauté). La reconnaissance de leur condition passe par le rejet de cet « *autrui naturalisé* », que leur infligent les discours et les adresses politiques et qui serait « *sans conscience de son propre cours d'existence* ». Il s'agit pour eux de refuser catégoriquement de « *mettre en parenthèse le fait que celui-ci peut avoir l'idée de la description sous laquelle on le comprend* » (Pharo, 1996, 139).

Un modèle existe sur place, l'usage quotidien de la rue, ce salon de l'espace public, « *espace de raccords* » entre communautés contiguës, entre l'individu et l'espace commun (Querrien, 1991), c'est le topos partagé, la co-présence sur un même territoire, en un mot le marché. A Perpignan, les légendes urbaines et émeutières déconstruites, on éprouve cette perméabilité interethnique, cette mitoyenneté citadine, plutôt que mixité urbaine et sociale réelle, sur le site du marché populaire et ouvert de la place Cassanyes : « *le grand marché de Perpignan a très vite des couleurs après les événements de mai 2005. Aujourd'hui, toutes les couches sociales*

s'y retrouvent⁵⁷ ». La presse assure que « *le côté coloré et pittoresque du site reste identique à ce que les habitués de ce marché connaissaient*⁵⁸ ». Les commerçants non sédentaires et la municipalité envisagent « *une circulation plus aérée* » au moment de son réaménagement, et annoncent que le nombre d'exposants y a augmenté de « *20 à 25 places supplémentaires* », sans doute par restriction du stationnement. Mais sans concertation directe avec les acteurs, s'agit-il du déni hypocrite des conditions de vie des riverains des quartiers misérables, à seule fin d'attirer dans des îlots rénovés et sécurisés d'autres riverains plus fortunés ?

Place Cassagnes à Perpignan, Plan Cabannes à Montpellier, Place Saint-Michel à Bordeaux, « *à cause de l'extrême complexité des relations aléatoires qui s'y enchevêtrent* », on sait que le marché procède d'un environnement social incontrôlable, que la position des vendeurs est marginale, anonyme, épisodique, et que ces derniers sont « *obligés, par leur profession, d'appeler leurs clients* », dans rapport vocal hyper-allocutif, proche du cri. « *C'est pourquoi ils déploient couramment une énergie vocale qui les force à aller à l'essentiel sans nuance* » (De Certeau, 1994, 46-47). La figure du marché induit cette fonction de frontière intérieure (La Cecla, 2002, 112-113), de topos transitif, de seuil interculturel aux confins familiaux, comme la Carsija (à Sarajevo), le Mahala (dans les villes des Balkans), le Souk berbère ou le marché d'Alexandrie : « *Certains espaces urbains, le marché en premier lieu, assument une fonction capitale pour la ville : fonction de filtre, espace de partage* » (Zanini, 1995).

La construction d'une niche urbaine repose sur des « *relations interethniques stables* » (Barth, 1969, 2), et de ce point de vue, la compétition (approvisionnement en ressources, gisements d'emplois et d'habitats) n'empêche en rien l'accommodation (développant la complémentarité et l'interdépendance), qu'il ne faut surtout pas confondre avec l'acculturation antagoniste. Ainsi face aux effets acculturatifs du système central de normes et à l'influence des modèles de la mondialisation, les groupes périphériques cultivent « *un désir de devenir non pas comme nous mais plus comme eux-mêmes* » (Sahlins, 1992, 13). Développant l'approche relationniste de Fredrik Barth, l'anthropologue norvégien Harald Eidheim redéfinit les frontières ethniques par l'identification de traits objectifs et de zones de transition, plus floues, telles les petites différences insignifiantes entre Sames et Norvégiens, au sein desquelles « *les habitants eux-mêmes n'éprouvent apparemment aucune difficulté à identifier l'appartenance ethnique* »,

⁵⁷ Guillaume Clavaud & Yann Marec, « Zoom sur la ville : ce qui a changé », *L'Indépendant*, n° 148 (Dossier : le 29 mai, un an après), 29.05.2006, p. 7.

⁵⁸ Georges Gianadda, « Un nouveau marché pour la place Cassagnes », *L'Indépendant*, 14.05.2006, p. 2.

grâce à des indicateurs d'homogénéité. La théorie indigène « *s'exprimera au quotidien dans les comportements interpersonnels* » (Eidheim, 1970, 50). On peut aussi observer que les majoritaires ont emprunté aux Gitans⁵⁹, qui animent les terrasses des cafés et les festivals (Ida y vuelta au printemps, soirées de Jazzèbre et de Visa pour l'Image à l'automne), qui vivent et habitent à leur tour dans un environnement structuré, aménagé et gentrifié par les premiers.

Pareils à d'autres mouvements ethnoculturels (ailleurs autochtones), ici, l'attitude des Gitans est « *non pas tant la culture de la résistance que la résistance de la culture* » (Sahlins, 1999, 25 ; 2002, 56). Sans tomber dans l'essentialisme ou dans le réductionnisme culturel (*cultural collapse*), ne peut-on se référer ici à une véritable ruse de la raison culturelle (*a cunning of culture* in Sahlins, 1993, 12). C'est en devisant sur leur propre patrimoine symbolique que tels d'autres groupes minorisés, marginalisés et discriminés, les Gitans « *swinguent aux rythmes du monde tout en faisant leur propre musique* » (Sahlins, *Id.*, 13).

Bibliographie

ABBAS Ackbar (1997), *Hong Kong. Culture and the Politics of Disappearance*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

ABÉLÈS Marc (2008), *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot & Rivages.

ALINSKY Saul (1971), *Rules for Radical : A Pragmatic Primer for Realistic Radicals*. New York, Vintage. Ch. 2 : "Of Means and Ends," p. 24-47.

APPADURAI Arjun (2001), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot (1^{ère} éd. 1996).

BALANDIER Georges (1971), *Sens et puissance*, Paris, Puf.

BALANDIER G. (1985), *Le Détour*, Paris, Fayard.

BALANDIER G. (1991), *Anthropologie politique*, Paris, Puf, Quadrige, (1^{ère} éd. 1967).

BALLAIN René (2008), « Les associations et le logement. D'une figure à l'autre », in J.-P. Payet, F. Giuliani & D. Laforgue (éds.), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Presses Universitaires de Rennes, 61-76.

BANDURA A. (2001), « Social Cognitive Theory : An Agentic Perspective », *Annual Review of Psychology*, 52, 1-26.

⁵⁹ Du Flamenco classique et du Cante Jondo aux rythmiques locales de la Rumba, de la Salsa et du Són gitano-cubain, et aujourd'hui à l'émergence d'un Rap gitan adolescent dans les quartiers nord du Vernet, suivi avec intérêt par Michel Vallet, Directeur de la Casa Musicale, et encore peu publicisé.

- BARTH Fredrik (1969), *Ethnic Groups and Boundaries*, Boston, Little, Brown.
- BERLIERE Jean-Marc (2004), « La République et les nomades », *Études tsiganes*, n° 18/19, 52-64.
- BOLTANSKI Luc, DARRÉ Yann, SHILTZ Marie-Ange (1984), « La dénonciation », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 51, 3-40.
- BONACICH E. (1972), « A Theory of Ethnic Antagonism : The Split Labor Market », *American Sociological Review*, 37.
- BOURDIEU P. & WACQUANT Loïc (1998), « Sur les ruses de la raison impérialiste », *ARSS*, n° 121-122, 109-125.
- BUTLER Judith (2004), *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*, Paris, Amsterdam, (1^{ère} éd. 1997).
- CASTEL Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- CASTEL R. (2001), *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard.
- CHARTRAND Paul L.A.H. (1991), « Terms of Division : Problems of Outside-Naming for the Aboriginal people in Canada », *Journal of Indigenous Studies*, 2-2, 1-22.
- CHRISTIE Nils (1994), « Suitable enemies », Oxford, Howard League (*The Impact of criminal justice*) ; *Crime Control as Industry. Towards Gulags, Western style*, London, Routledge.
- COMAROFF Jean (1985), *Body of Power, Spirit of Resistance : the Culture and History of a South African People*, Chicago, University of Chicago Press.
- CORTEN A. (1999), *Alchimie politique du miracle. Discours de la guérison divine et langue politique en Amérique latine*, Montréal, éd. Balzac.
- COSSÉE Claire (2010), « L'impossible neutralité des Sciences sociales face aux catégorisations militantes. "Tsiganes", "Gens du voyage", "Roms" ou autres ethnonymes? », *Migrations Société*, vol. 22, n° 128, mars-avril 2010, 1-18.
- CRAWFORD R. (1981), « C'est de ta faute : l'idéologie de la culpabilisation de la victime et ses applications dans les politiques de santé », in L. Bozzini & M. Renaud, *Médecine et société : les années 80*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint Martin, 481-512.
- DE CERTEAU Michel (1994), *L'Invention du quotidien, 2. habiter, cuisiner*, Paris, Gallimard Folio.
- DEMIATI Nasser (2006), « Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et pompier-pyromane », in L. Mucchielli & V. Le Goaziou, *Quand les banlieues brûlent*, Paris, La Découverte, 52-71.
- DONZELOT Jacques, MEVEL Catherine & WYVEKENS Anne (2003), *Faire société*, Paris, Seuil.
- DONZELOT Jacques, MEVEL Catherine (2002), « La participation : entre construction d'un pouvoir et accomplissement d'un devoir », *Lien social et politiques*, 48.
- DUMONT Louis (1971), *Introduction à deux théories d'anthropologie sociale*, Paris, Mouton.
- EIDHEIM Harald (1971), *Aspects of the Lappish Minority Situation*, Oslo, Universitetforlaget.

ESCUADERO J.-P., LEBLON Bernard & alii (2003), *Le Livre des Gitans de Perpignan*, Paris, L'Harmattan.

FIRCHOW Thilo (2000), « La ville et le social. Entre logique de maintenance et logique de développement », in Louis Assier-Andrieu et Raymond Sala, *La Ville et les pouvoirs*, Presses de l'Université de Perpignan, ICRESS.

GARBAYE Romain (2000), *Ethnic minorities, Cities and Institutions. A Comparison of the Models of Management of Ethnic Diversity of a French and a British City*, Florence, Institut universitaire européen, 2000/13.

GARNIER Jean-Pierre (2010), *Une violence éminemment contemporaine*, Marseille, Agone.

GAY Y BLASCO Paloma (1999), *Gypsies in Madrid. Sex, Gender and the Performance of Identity*, Oxford-New York, Berg.

GÖRÖG-KARADY Veronika (1991), « Le Folklore du mépris : le Tzigane dans la pensée populaire européenne. Etude des stéréotypes ethniques », in *Cahiers de littérature orale*, 30, *Oralité tzigane*, Paris, Inalco 91, 115-155.

GUILLAUMIN Colette (1985), « « Sur la notion de minorité », in *L'Homme et la Société*, 77-78, 101-109.

HABERMAS Jürgen (1990), « La crise de l'Etat providence et l'épuisement des énergies utopiques », in *Ecrits politiques*, Paris, Cerf, 1990.

HANNERZ Ulf (1991), « Scenarios for Peripheral Cultures », in A.D. King (dir.), *Culture, Globalization and the World System. Contemporary Conditions for the Representation of Identity*, Binghamton, Department of Art and Art History, State University of New York at Binghamton.

HARVEY David (1990), *The Condition of Posmodernism. An Enquiry into the Origin of Cultural Change*, Cambridge, Blackwell.

HARVEY David (2008), « The Right to the City », *New Left Review*, n° 53, septembre-octobre 2008.

HAWLEY A. H. (1950), *Human Ecology*, NY : Ronald Press.

HIRSCHMANN Albert O. (1995), *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard.

HONNETH Axel (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.

JENSON Jane (1994), « Le refus de la dualité. Nouvelles revendications de la citoyenneté au Canada », in Jocelyn Letourneau (dir.), *La question idnetitaire au Canada francophone*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 189-213.

JENSON Jane, REMACLE Eric, MARQUES-PEREIRA Bérengère (2007), *L'Etat des citoyennetés en Europe et sans les Amériques*, Presses de l'Université de Montréal, 373 p.

KYMLICKA Will (1991), « Liberalism and the Politicization of Ethnicity », *The Canadian Journal of Law and Jurisprudence*, IV, 2 (juillet), 239-256.

KYMLICKA Will (2001), *La Citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La découverte (éd. originale 1995).

LA CECLA Franco (2002), *Le malentendu*, Paris, Balland.

LAGUNAS ARÍAS David (2000), *Dentro de Dentro. Estudio antropológico y social de una comunidad de gitanos catalanes*, Jaén, Universidad de Jaén, thèse de doctorat.

LAGUNAS ARÍAS David (2006), « El Buen Gitano. Imaginarios, poder y resistencia en la periferia de la Gran Barcelona », *Quaderns de l'ICA*, n° 8.

LAPEYRONNIE Didier (1992), « L'exclusion et le mépris », *Les Temps Modernes*, décembre 1991 – janvier 1992.

LAUWAGIE B. (1979), « Ethnic Boundaries in Modern States : Romano-Lil revisited », *American Journal of Sociology*, 85.

LIEBERSON S. (1979), « An Asymmetrical Approach to Segregation », in C. Peach, V. Robinson & S. Smith, *Ethnic Segregation in Cities*, London, Croom Helm, 61-82.

MARGALIT Avishai (1999), *La Société décente*, Paris, Climats.

MEINTEL Deirdre (2008), « Identités ethnique plurielles et reconnaissance connective en Amérique du Nord », in Jean-Paul Payet & Alain Battégay (éds), *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Villeneuve d'Asq, Presses Universitaires du Septentrion, 311-319.

MISSAOUI Lamia (2003), *Les étrangers de l'intérieur. Filières, trafics et xénophobie*, Paris □ Payot.

MUCCHIELLI Laurent (2002), *Violences et insécurité*, Paris, La Découverte.

MURARD N. (1995), *Pauvres et citoyens ? Faites vos preuves !*, Rapport de recherche au FAS, Paris, Association Trass.

NEVEU Catherine (1997), « Anthropologie de la Citoyenneté », in M. Abélès & H. P. Jeudy, *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 69-90.

NOIRIEL Gérard (2006), « Colour blindness et construction des identités dans l'espace public français », in Didier & Éric Fassin, *De la question sociale à la question raciale*, Paris, La Découverte.

OLIVE Jean-Louis (2004), « Groupes minorisés, ethnies discriminées : des processus de nomination et de désignation de l'autre », éditorial et direction d'un numéro thématique de la revue électronique *Esprit Critique* n° 601, janvier 2004 : 3-13.

OLIVE Jean-Louis, MUCCHIELLI Laurent & GIBAND David (2010), *État d'émeutes, État d'exception : retour à la question centrale des périphéries*, (actes du colloque 19-21 octobre 2006 à l'UPVD), Presses Universitaires de Perpignan, 2010, 688 p.

OLZAK Susan (1992), *The Dynamics of Ethnic Competition & Conflict*, Stanford University Press.

PHARO Patrick (1996), *L'Injustice et le mal*, Paris, L'Harmattan.

QUERRIEN Anne (1991), « Un art des centres et des banlieues », *Hermès*, 10, 1991.

QUERRIEN A. (2005), « Défendre la société contre tous les racismes », *Multitudes*, 2005/4, 23, 13-19.

QUERRIEN A. (2008), « Offrir la ville » (entretien avec Anne Querrien), *Vacarme*, n° 42, hiver 2007-2008.

SAHLINS Marshall (1980), *Critique de la sociobiologie*, Paris, Gallimard.

SAHLINS Marshall (1992), « The Economics of Develop-Man in the Pacific », *Res, Anthropology and Aesthetics*, 21.

SAHLINS Marshall (1993), « Goodbye to Tristes Tropes: Ethnography in the Context of Modern World History », *Journal of Modern History*, 65 (1).

SAHLINS Marshall (1999), *Les Lumières en Anthropologie ? Conférence prononcée le 27 mars 1997*. Nanterre, Société d'Ethnologie ; repris dans (2002) *Waiting for Foucault. Still*, Chicago, Prickly Paradigm Press.

SAHLINS Marshall (1999b), « Two or Three Things I Know About Culture », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 5 (3).

SAN ROMÁN Teresa (1997), *La Diferencia inquietante : viejas y nuevas estrategias culturales de los gitanos*, Madrid, Siglo XXI de España editores.

TAYLOR Charles (2009), *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Aubier, Flammarion, (1^{ère} éd. 1992).

THEDE Nancy (1999), *Gitans et Flamenco. Les rythmes de l'identité*, Paris, L'Harmattan.

THOMAS Hélène (2010), *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*, Broissieux, éd. du Croquant.

VIRILIO Paul (1980), *Esthétique de la disparition*, Paris, Galilée.

WAHNICH Sophie (1997), *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel.

ZANINI Piero (1995), « I contorni delle cose », *Volontà*, n° 2-3, *La città è nuda*, 41-60.